



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2022

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 18 mai 2022, le règlement numéro 341-2022 décrétant une dépense de 2 709 147 \$ et un emprunt de 2 709 147\$ pour des travaux d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site Internet de la MRC au www.mrcrocherperce.qc.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Chandler, ce 18^e jour du mois de juin 2022 (18-06-2022)

A handwritten signature in blue ink that reads "Christine Roussy".

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 18 juin 2022 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 18 juin 2022.

Donné à Chandler, ce 18^e jour du mois de juin 2022 (18-06-2022)

A handwritten signature in blue ink that reads "Christine Roussy".

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière